

# 11 – La protection des femmes enceintes et le soutien de la parentalité

La maternité, réelle ou supposée, est toujours le premier facteur de discrimination des femmes. Les récents drames de fausses couches au travail démontrent la nécessité de renforcer la protection de la femme enceinte.

Pour protéger les femmes enceintes, favoriser la parentalité et un meilleur partage des tâches, nous exigeons :

- L'allongement du congé maternité – il n'est que de 16 semaines en France alors que l'Organisation Internationale du Travail préconise 18 semaines – et le maintien intégral du salaire ;
- L'allongement de la protection contre le licenciement à 6 mois après la naissance ;
- L'obligation d'aménager ou de modifier le poste de travail dès l'annonce de la grossesse et dès lors que les conditions de travail (port de charges, postures, horaires...) peuvent menacer la santé de la mère et/ou de l'enfant ;
- L'allègement du temps de travail d'au moins une heure par jour (y compris pour les salariées à temps partiel) à partir du 3e mois de grossesse ;
- L'accès de droit pour tous les parents d'enfants de moins de 6 ans à un temps partiel de 80 % payé 100 % du salaire ;
- L'allongement du congé paternité à 1 mois et le maintien intégral du salaire ;
- L'augmentation de la rémunération du congé parental et la validation gratuite pour la retraite (retraite de base et complémentaire AGIRC/ARRCO) ;
- La mise en place de sanctions dissuasives pour les entreprises qui licencient ou placardisent des femmes du fait de leur maternité.

